

poser la même question toute la soirée. Si l'honorable député n'est pas satisfait de la réponse donnée, il lui reste de voter contre l'article quand il sera mis au voix. Je lui saurais gré de collaborer avec les autres membres du comité qui semblent satisfaits de l'article, ou du moins qui ne posent pas de questions, et d'accepter les réponses données par le ministre jusqu'ici, même s'il ne les trouve pas suffisantes.

**M. Horner (Acadia):** Je vous remercie du conseil, monsieur le président. Je ne veux en aucune manière retarder l'adoption de l'article. Je n'ai pas été à la Chambre pendant l'étude de chaque article, mais je suis persuadé que le ministre et vous-même conviendrez avec moi que j'ai assisté à l'examen de tous les articles qui revêtent un intérêt particulier pour moi. J'ai voulu faciliter l'adoption du projet de loi en m'abstenant de toute discussion sur les autres articles.

**M. le président:** A l'ordre! Les propos de l'honorable député ne sont pas pertinents. Il devrait s'en tenir à l'article 91.

**M. Horner (Acadia):** J'y arrive justement. Je ne veux pas m'étendre trop longuement. Je signalais simplement que j'ai voulu faciliter l'adoption du projet de loi. Je demanderai simplement aux deux ministres à qui j'ai posé la question s'ils veulent que j'accepte comme réponse un «non» catégorique. Dois-je comprendre qu'ils n'ont pas songé à établir des règlements qui permettraient l'intégration des régimes de pension privés. Voilà ma question: Ont-ils étudié l'établissement de tels règlements? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne veut certes pas me laisser avec la conviction qu'elle n'a pas étudié ce problème. Je sais qu'elle doit l'avoir étudié, car je sais que rien ne lui échappe.

**M. le président:** A l'ordre! Ces observations sont tout à fait irrégulières. Je donne la parole au député de Churchill.

**M. Simpson:** Monsieur le président, en ce qui concerne la question du député d'Acadia, j'estime que c'est un point très important et moi aussi, j'aimerais être fixé là-dessus. Sauf erreur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu «non» à la question précise du député d'Acadia, mais lorsque celui-ci a demandé au ministre du Revenu national si l'on avait songé à permettre l'intégration de ces régimes, il a

répondu—ce ne sont pas ses paroles exactes—qu'à son avis, le gouvernement ne saurait intégrer de force ces régimes au régime de pensions du Canada. Là n'est pas du tout la question. Un des ministres a répondu «non», et l'autre a déclaré que le gouvernement ne s'estime pas en mesure d'imposer l'intégration de ces régimes.

Je ne crois nullement que le gouvernement pourrait ce faire, mais, tout comme l'honorable député d'Acadia, je désirerais savoir si l'on a étudié la possibilité d'établir des règlements qui faciliteraient la fusion de pareils régimes. Voilà une question très importante, car je crois que maints travailleurs par tout le Canada, qui versent des cotisations à ces autres régimes ont demandé à tous les membres de cette Chambre si leur régime peut être fusionné à celui des pensions du Canada, s'ils le désirent ainsi.

Monsieur le président, j'espère que vous ne jugerez pas que je m'éloigne de l'article à l'étude, mais je profite de ce que j'ai la parole pour dire que deux ou trois fois ce soir on a signalé à la Chambre que ce débat durait depuis trop longtemps.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Je sais que l'on a déjà dit cela deux ou trois fois, mais l'observation n'est pas pertinente. Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir à l'article 91.

**M. Simpson:** Je pose la même question que l'honorable député d'Acadia non pas parce que la réponse ne nous satisfait pas, mais parce qu'elle n'en est pas une. J'aimerais savoir si on a songé ou si on songera à cette question ou si le ministre peut nous donner l'assurance qu'on édictera des règlements visant à permettre l'intégration des régimes de pensions privés, si les intéressés le désirent. Je puis dire que la plupart des membres de régimes privés que je connais ne désirent pas participer au régime de pensions du Canada.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Je tiens à répéter encore une fois, monsieur le président, que le gouvernement fédéral n'a pas songé, aux termes de l'article 91, à édicter des règlements visant à permettre l'intégration des régimes privés parce que cela ne relève pas de sa compétence.

**M. Simpson:** Ce qui veut dire que pendant tout le débat sur le régime de pensions du Canada, première, deuxième et troisième versions, j'ai toujours cru, bien que je ne puisse affirmer avoir entendu l'un ou l'autre ministre le dire, qu'il y aurait une disposition